

FEUILLE DE ROUTE CHÂTEAU DE LA TRAVE

Veillez prendre connaissance des informations qui suivent : cette feuille de route contient des éléments utiles et importants à propos du chantier auquel vous allez participer. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à eiienne@rempart.com ou au (+33) 01 44 54 13 89. Nous vous souhaitons un bon voyage et un agréable séjour.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Vivre ensemble à La Trave c'est : construire son campement (toilettes sèches, douche solaire), récolter sa nourriture pour mieux la partager, faire taire son téléphone et communiquer vraiment. Expérimentez la différence !

Le château de La Trave fait partie d'une série d'édifices bâtis par le pape Clément V au début du XIV^{ème} siècle. Situé sur la commune de Préchac, en Gironde, le site domine les gorges du Ciron. Le château, flanqué de tours de défense, était associé à une basse-cour. Celle-ci était protégée par une impressionnante batterie de dix-neuf archères, encore en place.



Au menu des enseignements techniques : maçonnerie traditionnelle, taille de pierre et permaculture.

Ce chantier sera l'occasion de partir à la découverte du bordelais et des gorges du Ciron.

Dès le début de votre pré-inscription, veuillez contacter l'association ADICHATS par téléphone pour avoir plus d'informations sur l'organisation du chantier, les loisirs, l'heure et le lieu de rendez-vous, etc.

LANGUE : Français

ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS : 18 ans

NOTE : l'association se garde le droit de modifier le programme d'activités

CONTACTS

PERSONNE CONTACT AVANT LE CHANTIER :

Lucile Etienne ; etienne@rempart.com; +33 1 44 54 13 89

Association Adichats ; inscription.adichats@gmail.com ; +33 556 258 757

ADRESSE DU CHANTIER : Château de la trave, 28 La Trave-Est, 33730 Préchac

DATES DE SÉJOUR

Du 26/07/2023 au 06/08/2023

FRAIS

FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ASSURANCE (A REGLER A REMPART LORS DE L'INSCRIPTION) : 40 € (valable pour 1 an) ou 30€ si vous avez déjà pris part à chantier de volontaires REMPART l'année dernière.

FRAIS DE SEJOUR : 110€

COTISATION A L'ASSOCIATION : 5€

BUDGET : Tous les coûts sont couverts, y compris les repas, l'hébergement et l'assurance pendant votre séjour sauf les frais de voyage. Vous devez organiser par vous-même votre voyage d'arrivée et de départ du chantier, avec vos propres frais. Par ailleurs, vous pouvez amener votre propre argent de poche.

HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT : en tente, avec douches solaire et toilettes sèches.

ÉQUIPEMENT INDISPENSABLE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">✘ Carte européenne d'assurance maladie✘ Passeport ou carte d'identité✘ Des recettes de votre pays d'origine, des instruments des spécialités (recommandé)✘ Un sac de couchage
✘ Un maillot de bain | <ul style="list-style-type: none">✘ De la crème solaire et contre les insectes✘ Des gants de jardin (recommandé)✘ De chaussures de chantiers / solides, et des vêtements de travail (qui peuvent se salir)✘ Des chaussures confortables et des vêtements pour les loisirs✘ Un imperméable |
|--|---|

Gardez à l'esprit que qu'apporter avec vous des objets de valeur (iPod, iPhone, ordinateur, appareil photo etc.) est à vos propres risques et responsabilité. En cas de casse ou de vol, ni REMPART, ni l'association locale ne pourra en être tenu pour responsable.

Restez vigilant dans la rue et les transports publics. Ne laissez pas vos bagages sans surveillance. Transportez un minimum d'argent liquide sur vous.

Ne gardez pas votre portefeuille dans votre poche arrière. Photocopiez vos papiers d'identité et gardez-les à votre hôtel ou votre lieu de résidence temporaire. Ne laissez pas votre téléphone portable dans un poche extérieure de votre sac ou de vos vêtements et ne le prêtez pas à un inconnu.

SANTÉ ET ASSURANCE

- Si vous êtes un citoyen de l'Union Européenne, vous devez demander une **Carte Européenne d'Assurance Maladie** à votre centre local de Sécurité Sociale au moins 15 jours avant le départ.
- **L'assurance accident** est incluse dans les frais d'inscription. Vous serez couverts pour toutes les activités organisées pendant le chantier.
- Cependant, vous devez avoir une **assurance voyage** : si vous avez souscrit à une assurance voyage avec REMPART, vous devez amener votre lettre de confirmation contenant le numéro du contrat d'assurance et un numéro de téléphone à contacter en cas de frais. Vous serez ainsi couvert pour les frais de rapatriement et de soins médicaux d'urgence et imprévus si vous tombez malade pendant la durée du chantier.



Si vous n'avez pas souscrit à notre assurance, il est impératif d'avoir votre propre assurance voyage.

SE RENDRE SUR LE CHANTIER

ACCÈS AU SITE : Les membres de l'association viendront vous chercher à la gare de Langon (33210), à 65km au sud de Bordeaux. Téléphone d'arrivée : +33 556 258 757



UNION REMPART

Depuis plus de 50 ans, l'Union REMPART fédère des associations œuvrant à l'entretien du patrimoine. Aujourd'hui, il y en a 170. Chacune est en charge d'un ou plusieurs sites qui sont restaurés et rénovés pour l'ouverture au public.